



**Séance ordinaire du conseil municipal
Le 8 avril 2024 à 20 h à la salle Lavoie-St-Laurent
de l'hôtel de ville et par webinaire**

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour**
- 2. Période de commentaires et de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 11 mars 2024
 - 3.2 Séance extraordinaire du 13 mars 2024
 - 3.3 Séance extraordinaire du 27 mars 2024
- 4. Dossiers de la mairie**
 - 4.1 Correspondances
- 5. Dossiers de la direction générale et de la greffe**
 - 5.1 Règlement parapluie 2024-489 décrétant une dépense au montant de 950 000 \$ et un emprunt au montant de 950 000 \$ concernant des travaux de rénovation d'infrastructures récréotouristiques - Avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 5.2 Habitations Tracadièche – Rénovations majeures, immeubles de la rue Comeau - Demande de contribution
 - 5.3 Demande d'autorisation pour la tenue d'une collecte sur la voie publique - Fondation MIRA
 - 5.4 Politique de dons - Dons octroyés pour la période du 10 février au 5 avril 2024
 - 5.5 Liste des contrats de plus de 2 000 \$ et totalisant plus de 25 000 \$ par fournisseur - Dépôt
- 6. Dossiers de la trésorerie**
 - 6.1 Comptes à payer au 31 mars 2024
- 7. Dossiers de l'urbanisme**
 - 7.1 Adoption du règlement 2024-490 précisant les conditions d'émission de permis et de certificats d'autorisation dans les secteurs de fortes pentes
 - 7.2 Demande de dérogation mineure - 96A-96B, rue Comeau (lot 6 450 948)
 - 7.3 Demande de dérogation mineure - 331, route 132 Ouest (lot 3 886 941)
- 8. Dossiers du développement économique et tourisme**
 - 8.1 Projet de navettes estivales 2024 - contribution municipale
- 9. Dossiers de loisir, culture et vie communautaire**
 - 9.1 Marathon Baie-des-Chaleurs édition 2024 - Appui et services techniques
 - 9.2 Autorisation au festival Bleubleu pour la tenue d'événements - 21 au 24 juin 2024
- 10. Dossiers des travaux publics**
 - 10.1 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière pour la construction d'un nouveau garage municipal et d'une nouvelle caserne de pompiers

11. Dossiers de la sécurité publique

11.1 Adoption du rapport annuel 2023 en sécurité incendie de la Ville de Carleton-sur-Mer

11.2 Rapport des interventions du service de sécurité incendie Avignon-Est pour la période de janvier à mars 2024 - Dépôt

12. Prochaine séance

13. Autres sujets

14. Tour de table du conseil

15. Période de commentaires et de questions

16. La levée de la séance



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 8 avril 2024 à 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire

Étaient présents : M. Mathieu Lapointe, Maire
M. Régis Leblanc, conseiller
M. Esteban Figueroa, conseiller
M. Jean-Simon Landry, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme. Amélie Dallaire, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet Antoine Audet, directeur général et greffier.

24-04-066

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Des échanges ont lieu entre des citoyennes et des citoyens et le conseil municipal.

Questions	Réponses
Un citoyen questionne les projets qui sont prévus dans le règlement d'emprunt soumis à la séance et le coût du projet de garage-caserne soumis au programme de subvention.	Concernant le règlement d'Emprunt, le maire explique qu'il s'agit de deux projets : le remplacement du système d'irrigation du golf côté mer et la rénovation intérieure des bâtiments sanitaires du camping. Concernant le garage-caserne, le maire explique que nous n'avons pas d'estimation de coût pour l'instant. Le programme permet de déposer sur la base d'une évaluation des besoins et de l'état de vétusté des bâtiments. Par la suite, si nous sommes acceptés, nous pourrions aller de l'avant avec la réalisation de concepts et d'estimation des coûts.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

24-04-067 SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024

Il est PROPOSÉ par Mme. Amélie Dallaire
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2024 soit adopté, tel que proposé.

24-04-068 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MARS 2024

Il est PROPOSÉ par M. Esteban Figueroa
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 mars 2024 soit adopté, tel que proposé.

24-04-069 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS 2024

Il est PROPOSÉ par M. Esteban Figueroa
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 mars 2024 soit adopté, tel que proposé.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

CORRESPONDANCES

07-02-2024 : Ministère de la Culture et des Communications : Dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat, une contribution financière au montant de 30 000 \$ a été accordée à la Ville pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024.

20-02-2024 : La Paroisse de Sainte Famille : Suite à une augmentation des frais d'entretien du stationnement à l'église pour les utilisateurs du Quai des arts, le C.A. doit donc réajuster les frais de location de l'emplacement, ceux-ci passeront à 3 000 \$ pour l'année afin de couvrir l'ensemble des dépenses.

12-03-2024 : Ministère des Affaires municipales : Suite à la signature de la déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat, entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens. Le gouvernement s'est notamment engagé à effectuer en 2024 un transfert ponctuel d'un montant de 10 000 000 \$ aux municipalités de 15 000 habitants et moins. La Ville sera informée prochainement du montant qui lui sera octroyé.

18-03-2024 : Ministère de la Santé et des Services sociaux - Pour donner suite à la demande d'aide financière déposée dans le cadre de l'appel de projets pour l'année 2023-2024 du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA), le ministère nous informe que notre demande a été rejetée.

19-03-2024 : Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Le MTQ a transmis le projet d'entente 202419 concernant la préparation de la conception, des plans et de vis ainsi que le service d'accompagnement pour la réfection de la route 132 en profil urbain incluant le réseau d'aqueduc et des égouts.

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DE LA GREFFE

RÈGLEMENT PARAPLUIE 2024-489 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 950 000 \$ ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 950 000 \$ CONCERNANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION D'INFRASTRUCTURES RÉCRÉOTOURISTIQUES - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Regis Leblanc, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-489 décrétant une dépense au montant de 950 000 \$ et un emprunt au montant de 950 000 \$ concernant des travaux de rénovation d'infrastructures récréotouristiques. Un projet de règlement a été déposé au conseil et est présenté séance tenante.

24-04-070 HABITATIONS TRACADIÈCHE – RÉNOVATIONS MAJEURES, IMMEUBLES DE LA RUE COMEAU - DEMANDE DE CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE les Habitations Tracadièche possèdent 3 immeubles de 12 logements abordables qui ont été construits il y a 40 ans;

CONSIDÉRANT QU'un bilan de santé a été réalisé en 2021 et que des travaux estimés à 2,7 M\$ s'avèrent nécessaires pour mettre à niveau les 36 logements;

CONSIDÉRANT QUE les Habitations Tracadièche souhaitent réaliser des plans et devis pour réaliser les travaux à court terme;

CONSIDÉRANT QUE la charge importante que représente ce projet pour l'organisme et qu'il souhaite obtenir une contribution financière de la Ville pour supporter la réalisation des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE la crise du logement actuelle nécessite des actions exceptionnelles pour supporter ce secteur localement;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte de verser une contribution de 7 815 \$ au Habitations Tracadièche pour la réalisation des plans et devis pour la réalisation de travaux majeurs de rénovation dans leurs trois immeubles de la rue Comeau;

QUE cette contribution ne constitue pas un engagement à s'impliquer financièrement dans les travaux majeurs à venir;

QUE le directeur général et greffier, M. Antoine Audet, soit autorisé à signer tout document relatif à cette contribution.

24-04-071 DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE COLLECTE SUR LA VOIE PUBLIQUE - FONDATION MIRA

CONSIDÉRANT QUE depuis 2007, la Fondation MIRA inc. tient une collecte sur la voie publique dans la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) et depuis, plus de 8 000 \$ ont été remis à la fondation par le biais de cette collecte;

CONSIDÉRANT QUE la collecte se fera par les Chevaliers de Colomb de Carleton, conseil 3462, sous la responsabilité de monsieur Louis Cyr;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation MIRA inc. utilise des sommes récoltées pour financer l'entraînement de ses chiens qui sont par la suite remises gratuitement à des personnes ayant un handicap visuel, physique ou à des jeunes atteints d'un trouble du spectre de l'autisme (TSA);

CONSIDÉRANT QUE la Ville est favorable à ce genre d'évènement;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville autorise la Fondation MIRA inc. à permettre un pont payant sur la rue du Quai, le 18 mai 2024 entre 9 h et 16 h.

QUE la Fondation MIRA inc. devra cependant s'assurer que l'activité ait les autorisations requises du Ministère des Transports et de la Sûreté du Québec.

QUE les personnes participant à cette activité soient visibles et aient une attitude sécuritaire.

QUE la Fondation MIRA inc. possède une assurance responsabilité civile pour ce genre d'évènement.

POLITIQUE DE DONNS - DONNS OCTROYÉS POUR LA PÉRIODE DU 10 FÉVRIER AU 5 AVRIL 2024

À titre d'information, la liste des dons octroyés par le comité de dons, pour la période du 10 février au 5 avril 2024, est déposée au conseil.

CIRADD - Transition socio écologique. Évènement de maillage et de transfert de connaissance pour favoriser l'accélération de la transition dans les régions du Québec. Montant accordé : 300 \$

Théâtre à tour de rôle - Jour de la terre 2024 - Terre en scène. Journée artistique, d'infos et d'échange « Terre en scène ». Deux thématiques sont transversales à cet évènement : mobilité durable et transition socio écologique. Montant accordé : 300 \$

École Antoine-Bernard - Fin du parcours secondaire, remise d'une bourse d'étude. Montant accordé : 250 \$

La Croche Coeur - Les 20 ans de la chorale. Présentation d'un spectacle de qualité. Montant accordé : 200 \$

Mois de l'histoire des noirs - Tournée dans 2 écoles de la MRC. Matapédia et Carleton-sur-Mer afin d'offrir des spectacles de la part d'artistes autochtones. Montant accordé : 300 \$

Équipe d'hockey féminine La Tempête - Participation à la coupe Chevrolet volet féminin. Montant accordé : 250 \$

Équipe d'hockey Les Gladiateurs - Participation à la coupe Chevrolet. Montant accordé : 300 \$

Gala des finissants du Cégep GÎM - Campus de Carleton-sur-Mer. Montant accordé: 250 \$

LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ ET TOTALISANT PLUS DE 25 000 \$ PAR FOURNISSEUR - DÉPÔT

Conformément au projet de loi 103, la Ville de Carleton-sur-Mer publie sur son site Internet, au plus tard le 31 mars de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$, passés au cours de l'exercice précédent avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Cette liste est déposée au conseil pour information.

DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

24-04-072 COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2024

Il est PROPOSÉ par M. Régis Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 mars 2024, au montant total de 815 856,42 soit acceptée, telle que proposée.

DOSSIERS DE L'URBANISME

24-04-073 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-490 PRÉCISANT LES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS ET DE CERTIFICATS D'AUTORISATION DANS LES SECTEURS DE FORTES PENTES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 145.42 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'une municipalité dotée d'un comité consultatif d'urbanisme peut par règlement, dans toute partie de territoire divisé aux fins de l'application du paragraphe 16° ou 16.1° du deuxième alinéa de l'article 113 ou du paragraphe 4° ou 4.1° du deuxième alinéa de l'article 115, assujettir la délivrance de tout permis de construction ou de lotissement ou de tout certificat d'autorisation à la production d'une expertise par le demandeur dans le but de renseigner le conseil sur la pertinence de délivrer le permis ou le certificat et sur les conditions auxquelles devrait, le cas échéant, être assujettie cette délivrance compte tenu de ces contraintes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Avignon a adopté le règlement 2022-002 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon relativement aux normes applicables aux secteurs de fortes pentes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer juge opportun d'adopter un tel règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été préalablement donnés et adoptés à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 11 mars 2024;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le règlement 2024-490 précisant les conditions d'émission de permis et de certificats d'autorisation dans les secteurs de fortes pentes soit adopté.

24-04-074

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 96A-96B, RUE COMEAU
(LOT 6 450 948)**

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas d'impact visuel par rapport à la situation existante ;

CONSIDÉRANT QU'il cela ne permettra pas de construire plus de bâtiment principal ou secondaire ou d'agrandir au-delà de ce qui est actuellement permis.

CONSIDÉRANT QUE les lots visés sont séparés du cours d'eau par un autre terrain résidentiel et la route;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a favorablement recommandé cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT les articles 145.2 et 145.7 de la LAU en ce qui concerne les dérogations mineures dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure concernant la profondeur de 2 lots projetés, au 96A-96B, rue Comeau (lot 6 450 948), qui serait de 30,48 m, alors que le règlement de lotissement exige une profondeur minimale de 45 m.

QU' une copie de la présente résolution soit transmise a la MRC d'Avignon pour approbation à la MRC conformément aux articles 145.2 et 145.7 de la LAU concernant .les dérogations mineures dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général.

24-04-075

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 331, ROUTE 132 OUEST
(LOT 3 886 941)**

CONSIDÉRANT QUE la situation est existante depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QU'il n'a pas d'impact sur les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QU'il ne s'agit pas d'un acte de mauvaise foi du demandeur;

CONSIDÉRANT les conséquences d'un refus pour le demandeur;

CONSIDÉRANT que le CCU à recommandé d'accepter ces demandes de dérogation ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Amélie Dallaire
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal accepte les demandes de dérogation mineure pour la propriété située au 331, route 132 ouest (lot 3 886 941) concernant :

L'implantation du perron localisé en façade de la résidence ne respecte pas les dispositions actuelles de la Réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer puisque celui-ci est localisé à moins de 8,00 mètres de la

limite sud-ouest de l'emprise de la route 132 Ouest, soit la distance minimale exigée actuellement.

Le compteur d'électricité desservant cette résidence est situé sur la façade de celle-ci, soit dans la cour avant alors que les dispositions actuelles de la Réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer ne permettent pas l'installation de compteur dans cette cour.

Une partie du bâtiment secondaire est érigée dans la cour avant secondaire est alors que les dispositions actuelles de la Réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer ne permettent pas la construction de bâtiment accessoire dans cette cour.

DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

24-04-076

PROJET DE NAVETTES ESTIVALES 2024 - CONTRIBUTION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE le service de navettes estivales est un élément distinctif qui contribue au rayonnement de la destination touristique ;

CONSIDÉRANT QUE la fréquentation est en hausse et que la clientèle est satisfaite ;

CONSIDÉRANT QUE le service permet à la fois de réduire le trafic et les émissions de gaz à effet de serre ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a prévu cette contribution au budget 2024.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer confirme le versement d'une contribution de 20 000 \$ au projet de navettes estivales en collaboration avec la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (REGIM).

DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

MARATHON BAIE-DES-CHALEURS ÉDITION 2024 - APPUI ET SERVICES TECHNIQUES

Jean-Simon Landry se retire de la délibération concernant ce point afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT QUE Bouge pour que ça Bouge est maintenant l'organisateur officiel du Marathon Baie-des-Chaleurs et désire mettre sur pied la 11e édition d'un marathon à Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE Bouge pour que ça Bouge sollicite l'appui de la municipalité de Nouvelle et de la Ville de Carleton-sur-Mer pour emprunter les routes sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE Bouge pour que ça Bouge a besoin de soutien technique pour la tenue de l'évènement les 1er et 2 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE Bouge pour que ça Bouge a besoin d'un service d'incendie pour la tenue de l'évènement les 1er et 2 juin 2024.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville donne son appui à Bouge pour que ça Bouge et soutienne cette organisation pour la onzième édition du Marathon Baie-des-Chaleurs qui se tiendra les 1er et 2 juin 2024. Cependant, Bouge pour que ça Bouge devra s'assurer d'obtenir les autorisations requises du ministère des Transports et de la Sécurité du Québec.

QUE les personnes participant à cette activité soient visibles et aient une attitude sécuritaire.

QUE la Ville autorise le passage aux abords des routes empruntées par le parcours du Marathon Baie-des-Chaleurs sur son territoire les 1er et 2 juin 2024.

24-04-077

AUTORISATION AU FESTIVAL BLEUBLEU POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS - 21 AU 24 JUIN 2024

CONSIDÉRANT la demande de l'organisation du Festival BleuBleu d'offrir cinq (5) événements musicaux avec service de bar, et dépassant l'heure permise de 22 h, entre le 21 et le 24 juin 2023, et ce, sur différents sites sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT la demande de l'organisation du festival BleuBleu d'animer le site du parc des Horizons le vendredi 21, samedi 22 juin et dimanche 23 juin jusqu'à 1 h am;

CONSIDÉRANT la demande de l'organisation du festival BleuBleu d'animer le site du parc des Horizons le samedi 22 et dimanche 23 juin par l'entremise d'artisans, d'ateliers pour enfants, de musique d'ambiance sur le site, de service de bar et de nourriture;

CONSIDÉRANT la demande de l'organisation du festival BleuBleu de tenir un événement musical au Club nautique La Marina jusqu'à 1 h 30 am le 24 juin 2024;

CONSIDÉRANT la demande de l'organisation du festival BleuBleu de tenir un spectacle au lever du soleil, soit à partir de 5h am, le dimanche 24 juin, au sommet du mont Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT la demande de l'organisation du festival BleuBleu de tenir un événement Nuit Électro au Club de VTT, situé au 1a, chemin de l'Éperlan, du vendredi 22 juin au samedi 23 juin de 22 h à 6 h am et que tous les propriétaires environnants ont été prévenus par téléphone de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2019-332 sur les nuisances prévoit qu'aucun haut-parleur ou appareil amplificateur ne doit être installé ou utilisé à l'extérieur d'un édifice et qu'il est interdit d'utiliser dans les parcs et haltes routières tout instrument de musique ou appareil producteur de sons après 22 h ;

CONSIDÉRANT QUE ce même règlement prévoit que, malgré ces interdictions, le conseil peut l'autoriser pour un événement particulier, pour la période de temps et aux endroits qu'il détermine;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal autorise le festival BleuBleu à tenir les activités musicales décrites ci-dessus sur le territoire de la Ville entre le 21 et le 24 juin 2024.

QUE ces évènements extérieurs soient autorisés seulement de 16h à 1 h du matin, exception de l'évènement Nuit Blanche permise 22 h à 6 h am, du 22 juin au 23 juin et du spectacle au sommet du mont St-Joseph à partir de 5h du matin le 24 juin.

DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

24-04-078

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL ET D'UNE NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE la caserne incendie et le garage municipal ne répond plus aux besoins grandissant des services de la Municipalité en termes de capacité et d'ergonomie;

CONSIDÉRANT QUE l'état physique des bâtiments présente plusieurs défauts, notamment au niveau de la structure, de l'isolation et de la ventilation;

CONSIDÉRANT QU'il convient de procéder à la construction d'un nouveau bâtiment qui saura répondre aux nouvelles normes en termes de bâtiment public et aux nouveaux besoins des différents services;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) qui a pour objectif de :

- Permettre la réalisation de projet d'amélioration, d'ajout et de remplacement de bâtiments municipaux en vue de résoudre des problématiques importantes;
- Maintenir les bâtiments municipaux dans un état fonctionnel et sécuritaire pour les usagers;
- Offrir, maintenir et améliorer les services municipaux aux citoyens;
- Favoriser la réalisation de projets municipaux visant la mise en commun de services;
- Limiter l'impact financier des projets sur les municipalités en fonction de leur capacité financière et leur taille.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal autorise monsieur M. Vincent Leblanc, directeur des travaux publics, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PRACIM;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a pris connaissance du guide PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tous dépassements de coûts.

DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

24-04-079

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2023 EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la municipalité doit produire le rapport annuel d'activités 2023 faisant état de l'application des mesures dont elle est responsable prévues au schéma de couverture de risques et des projets pour l'année suivante en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport;

CONSIDÉRANT qu'une copie du rapport annuel d'activités du service de sécurité incendie et de la résolution l'acceptant doivent être acheminées à la MRC pour transmission au ministère de la Sécurité publique;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer accepte le rapport d'activités de son service de sécurité incendie pour l'année 2023, et qu'une copie de celui-ci et de la présente résolution soient acheminées à la MRC Avignon.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE AVIGNON-EST POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À MARS 2024 - DÉPÔT

Le rapport des interventions du service de sécurité incendie pour la période de janvier à mars 2024 est déposé aux membres du conseil pour information.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 13 mai 2024, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire.

AUTRES SUJETS

MOTION DE FÉLICITATIONS CONCERNANT LA SOIRÉE INTERCULTURELLE POUR LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

Une motion de félicitation a été déposée lors de la réunion du conseil municipal du 8 avril, à l'équipe de la MRC Avignon qui a organisé la rencontre multiculturelle qui a eut lieu le 27 mars dernier, à l'occasion du mois de l'histoire des noirs. Ce fut une soirée exceptionnelle avec des témoignages très touchants et des activités culturelles de grande qualité. Ce fut une occasion exceptionnelle de rapprochement entre la communauté locale, les nouveaux arrivants et la communauté de Gesgapegiag.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Quatre (4) personnes présentes dans la salle et deux (2) personnes présentes dans la séance en ligne ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyennes et des citoyens et le conseil municipal.

24-04-080 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h44, M. Esteban Figueroa propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier